



Formations jamais effectuées

Par **cocci0204**, le **17/04/2013** à **22:09**

Bonsoir,

Mon compagnon est depuis 5ans employé comme technicien SAV. Or depuis qu'il est entré dans cette entreprise, il n'a jamais participé à aucune formation alors qu'il y avait le droit. Peut-il réclamer dédommagement auprès de l'employeur ou bien est-ce à lui d'insister pour pouvoir prétendre à une formation. En 2011, son droit à la formation s'élevait à 78H qu'il n'a jamais effectuées.

Quelqu'un peut-il m'éclairer??? Et y a t-il un article de loi qui peut appuyer vos éclaircissements?

Merci d'avance pour vos réponses!

Cordialement.

Par **P.M.**, le **18/04/2013** à **08:53**

Bonjour,

Je ne sais pas à quelle formation de 78 h vous faites allusion mais si c'est au titre du DIF, c'est au salarié de demander sa mise en oeuvre...

Par ailleurs, il faudrait savoir s'il y a des Représentant du Personnel dans l'entreprise mais je vous propose [ce dossier](#)...

Par **cocci0204**, le **18/04/2013** à **09:23**

Oui c'est cela le DIF, en fait il en a demandé des formations mais n'a jamais eu de réponses. Quant aux représentants du personnel il n'y en a pas, il est le seul employé...

Je suis un peu désespérée à vrai dire.

Par **P.M.**, le **18/04/2013** à **11:18**

Plus spécifiquement pour le DIF et la procédure de mise en demeure, je vous propose [ce dossier...](#)

Le mieux est de faire la demande par lettre recommandée avec AR...

Par **cocci0204**, le **18/04/2013** à **13:41**

Merci pour vos réponses rapides, cela va bien me servir, je vais étudier cela de près.

Cordialement